

PAR COURRIEL

Le 6 novembre 2020

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que notre organisme a reçu le 23 octobre dernier votre demande d'accès visant à obtenir le nombre de cyclistes transportés sur les cinq dernières années à la traverse de Québec.

Voici le nombre de cyclistes transportés à la traverse de Québec de la façon dont la Société des traversiers du Québec les comptabilise :

- 2020-2021 (avril à septembre) : 79 079
- 2019-2020 : 115 286
- 2018-2019 : 120 132
- 2017-2018 : 132 957
- 2016-2017 : 132 013
- 2015-2016 : 122 659

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c.A-2.1., nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Marie-Gabrielle Boudreau, avocate
Directrice principale aux affaires juridiques et secrétaire générale

p. j. Avis de recours